

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Ministère de l'Economie et des Finances

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

## AVIS D'ARRESTATION



Je soussigné Mr. Ange Kessy, Commandant de la brigade des douanes de l'Aéroport International FELIX HOUPHOUET BOIGNY d'Abidjan, vous informe de l'arrestation par ladite brigade de Mr. Armandoni Di Stefano Ressortissant Français d'origine italienne en visite en Côte d'Ivoire pour des raisons professionnelles.

En effet, alors qu'il tentait de regagner la France, M. Di Stefano a été trouvé en possession de biens culturels appartenant au patrimoine du Musée National des Civilisations de Côte d'Ivoire. Le trafic de masques traditionnels étant sévèrement punis par le code pénal ivoirien plus précisément en son Article 22 Alinéa 3 ; l'accusé a été mis en Détention provisoire à la Direction de la Sureté du Territoire (DST) pour enquêtes approfondies.

### DETAILS SUPPLEMENTAIRES :

Compte tenu des circonstances atténuantes dues au fait que l'accusé a fourni des preuves (facture et numéro de téléphone) montrant qu'il a acquis le bien auprès d'une enseigne clandestine illégale, il dispose d'un délai de (4) jours à compter du Lundi 02 Janvier 2014 pour fournir le montant de l'amende de **327000 FCFA (500 Euro)** prévue à cet effet par le code pénal ivoirien ; faute de quoi, nous procéderons à son transfèrement à la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA).

NB: Ce courrier a été envoyé à :

Nom : L\*\*\*\*\*

Prénoms : Meryl

Qualifié : Épouse de l'accusé

**Fait à Abidjan le 02/01/2014**